



**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 JUILLET 2020 – 19H30**

L'an deux mil vingt, le dix juillet à 19 heures 30, les membres du Conseil municipal de la ville de Melesse, se sont réunis dans la salle polyvalente, conformément à la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19, ainsi qu'à l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020, sous la présidence de Monsieur Claude JAUEN, Maire.

Date de convocation : 3 juillet 2020

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 22

Nombre de votants : 29

PRESENTS : M. Claude JAUEN – M. Alain MORI – Mme Ghislaine MARZIN – M. Alain MACÉ – Mme Marie-Edith MACÉ – M. Jean-Michel PÉNARD – Mme Françoise LERAY – Mme Gaëlle MESTRIES – Mme Sylvie VIROLLE – M. Benjamin LÉON – Mme Marie-Christine GARNIER – M. Serge ABRAHAM – Mme Florence BOULLET – M. Laurent MOLEZ – Mme Magali BERTIN – Mme Elise CARPIER – Mme Lisa KLIMEK – Mme Isabelle LE MARCHAND – M. Jean-Baptiste MARVAUD – M. Yves FERREY – Mme Christelle RENAUD – M. Marc-Olivier FERRAND.

ABSENTS EXCUSES : Mme S. LE DRÉAN-QUÉNEC'H DU

M. Patrice DUMAS

M. Laurent JEANNE

M. Michel LORÉE

M. Aroun PAJANIRADJA

Mme Béatrice VALETTE

M. Mathieu GENTES

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sylvie VIROLLE

POUVOIRS : Pouvoir de Mme Sophie LE DRÉAN-QUÉNEC'H DU à Mme Ghislaine MARZIN

Pouvoir de M. Patrice DUMAS à Mme Marie-Edith MACÉ

Pouvoir de M. Laurent JEANNE à M. Alain MACÉ

Pouvoir de M. Michel LORÉE à M. Alain MORI

Pouvoir de M. Aroun PAJANIRADJA à M. Laurent MOLEZ

Pouvoir de Mme Béatrice VALETTE à Mme Françoise LERAY

Pouvoir de M. Mathieu GENTES à Mme Gaëlle MESTRIES

1 – Sénatoriales – Election des délégués et suppléants

Conformément au décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, le Conseil municipal se réunit le 10 juillet 2020 afin de procéder à l'élection de ses délégués et suppléants pour les élections sénatoriales. Conformément à l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2020, le Conseil municipal de Melesse doit élire 15 délégués et 5 suppléants.

Dans les communes de 1 000 habitants à 8 999 habitants, l'élection des délégués et des suppléants a lieu sur la même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel. Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Les listes peuvent comprendre un nombre de noms inférieur au nombre des sièges de délégués et de suppléants à pourvoir (art. L289 du Code électoral).

Conformément à la circulaire préfectorale INTA2015957J et à l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2020, le bureau électoral se compose des deux conseillers présents les plus âgés, M. Alain MORI et Mme Françoise LERAY, et des deux conseillers présents les plus jeunes, M. Benjamin LÉON et Mme Lisa KLIMEK. La présidence du bureau est assurée par M. Claude JAOUEN, Maire.

Deux listes ont été déposées et enregistrées :

- la liste « Melesse, Dynamique, Durable, Solidaire » (liste MDDS) est composée par : M. Claude JAOUEN, Mme Sophie LE DRÉAN-QUÉNEC'H DU, M. Alain MORI, Mme Ghislaine MARZIN, M. Patrice DUMAS, Mme Marie-Edith MACÉ, M. Alain MACÉ, Mme Françoise LERAY, M. Jean-Michel PÉNARD, Mme Sylvie VIROLLE, M. Laurent JEANNE, Mme Lisa KLIMEK, M. Michel LORÉE, Mme Béatrice VALETTE, M. Mathieu GENTES, Mme Elise CARPIER, M. Benjamin LÉON, Mme Florence BOULLET, M. Serge ABRAHAM, Mme Marie-Christine GARNIER,
- la Liste « Ensemble pour Melesse » (liste EPM) est composée de M. Jean-Baptiste MARVAUD, Mme Isabelle LE MARCHAND, M. Marc-Olivier FERRAND, Mme Christelle RENAUD.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Une fois le scrutin clos, le dépouillement donne les résultats suivants :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : 29
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
d. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0
d. Nombre de suffrages exprimés [b – (c+d)] : 29

Election des délégué(e)s

Ont obtenu :

- liste MDDS : 24 voix
- liste EPM : 5 voix

Quotient applicable : $29 / 15 = 1,94$

1^e répartition

- liste MDDS : $24 / 1,94 = 12,4$ donc 12 sièges
 - liste EPM : $5 / 1,94 = 2,6$ donc 2 sièges
- 14 sièges ont été attribués.

2^e répartition (pour attribuer le 15^e siège)

- liste MDDS : $24 / (12+1) = 1,85$
 - liste EPM : $5 / (2+1) = 1,67$
- La liste MDDS emporte donc le 15^e siège.

Proclamation des résultats :

- liste MDDS : 13 délégués titulaires
- liste EPM : 2 délégués titulaires

Election des délégués suppléants :

Ont obtenu :

- liste MDDS : 24 voix
- liste EPM : 5 voix

Quotient applicable : $29 / 5 = 5,8$

1^e répartition

- liste MDDS : $24 / 5,8 = 4,1$ donc 4 sièges
 - liste EPM : $5 / 5,8 = 0,9$ donc 0 siège
- 4 sièges ont été attribués.

2^e répartition (pour attribuer le 5^e siège)

- liste MDDS : $24 / (4+1) = 4,8$
 - liste EPM : $5 / (0+1) = 5$
- La liste EPM emporte donc le 5^e siège.

Proclamation des résultats :

- liste MDDS : 4 délégués suppléants
- liste EPM : 1 délégué suppléant

Proclamation des résultats

Sont élu(e)s en tant que délégué(e)s :

- 1 - M. Claude JAOUEN
- 2 - Mme Sophie LE DRÉAN – QUÉNEC'H DU
- 3 - M. Alain MORI
- 4 - Mme Ghislaine MARZIN
- 5 - M. Patrice DUMAS
- 6 - Mme Marie-Edith MACÉ
- 7 - M. Alain MACÉ
- 8 - Mme Françoise LERAY
- 9 - M. Jean-Michel PÉNARD
- 10 - Mme Sylvie VIROLLE
- 11 - M. Laurent JEANNE
- 12 - Mme Lisa KLIMEK
- 13 - M. Michel LORÉE
- 14 - Mme Isabelle LE MARCHAND
- 15 - M. Jean-Baptiste MARVAUD

Sont élu(e)s en tant que suppléant(e)s :

- 1 - Mme Elise CARPIER
- 2 - M. Benjamin LÉON
- 3 - Mme Florence BOULLET
- 4 - M. Serge ABRAHAM
- 5 - M. Marc-Olivier FERRAND

Affichée le 16 juillet 2020

Le Maire,
Claude JAOUEN

